

Augmenter le pouvoir d'achat de 99% des Français : tel a été le sens de notre action depuis 2017. Presque 6% de hausse ces quatre dernières années (période COVID comprise !) ; l'augmentation la plus forte concerne les classes moyennes (déciles 3 et 4). Grâce aux mesures massives de soutien mises en place depuis mars 2020, il a continué de progresser en 2020 (+0,4%) et en 2021 (+1,8%), malgré la crise sanitaire.

POUVOIR D'ACHAT

Bilan de l'action de la majorité présidentielle depuis 2017



✓ **Baisser les impôts pour tous les Français**

- ✓ **Réduction de l'impôt sur le revenu** : gain de 300 euros par mois pour près de 18 millions de foyers fiscaux.
- ✓ **Suppression de la taxe d'habitation** pour 80% des foyers fiscaux : 23 millions de Français ne la paient plus depuis 2020 = gain moyen de 600 euros par an et par foyer (2023 pour les 20% restants).



Un couple sans enfant vivant dans un 60 m² à Nice et gagnant 4 000 euros nets par mois paie 1668 euros en moins (828 euros d'impôts en moins et 840 euros de taxe d'habitation en moins).

- ✓ **Crédit d'impôt sur les services à la personne** pour tous les Français.

✓ **S'assurer que le travail soit mieux rémunéré**

- ✓ **Revalorisation du SMIC** de 74 euros bruts par mois depuis 2017.
- ✓ **Suppression des cotisations salariales maladie et chômage** pour 29 millions d'actifs (fonctionnaires, salariés du privé et indépendants).
- ✓ **Défiscalisation des heures supplémentaires.**



Une salariée rémunérée 1 800 euros nets par mois effectuant 9 heures supplémentaires, gagne 39 euros en plus (468 euros/an) grâce à la suppression des cotisations salariales et la défiscalisation des heures supplémentaires.

- ✓ **Augmentation et extension des bénéficiaires de la prime d'activité** : hausse de 90 euros par mois pour 4,4 millions de foyers (1,7 million de plus qu'en 2017).
- ✓ **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** de 400 euros en 2019 et 600 euros en 2020 en moyenne, intégralement exonérée de charges sociales et d'impôt sur le revenu.



Un salarié rémunéré au SMIC gagne 235 euros en plus par mois au titre de la prime d'activité, dont 90 euros au titre de la prime exceptionnelle.

- ✓ **Généralisation du dispositif d'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE)** : exonération partielle de charges sociales la première année d'activité pour les créateurs d'entreprise dont le revenu net annuel est inférieur à 40 000 euros et exonération totale pour ceux dont le revenu net est inférieur à 30 000 euros.
- ✓ **Suppression du RSI et intégration des indépendants dans le régime général de la sécurité sociale.**
- ✓ **Revalorisation des stagiaires de plus de 25 ans** : 685 euros nets par mois.
- ✓ **Développement de l'intéressement et la participation** grâce à la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés.

✓ **Une meilleure reconnaissance de nos forces vives**

- ✓ **Enseignants** : grâce à la prime Grenelle d'attractivité, un professeur débutant gagne 100 euros nets de plus chaque mois et un contractuel en début de carrière gagne 54 euros nets ; grâce à la prime REP +, ce sont 3 000 euros pour les professeurs, personnels d'encadrement et personnels administratifs des réseaux d'éducation prioritaire renforcés ; indemnité de 450 euros attribuée à tous les directeurs d'école en 2020.
- ✓ **Soignants** : 183 euros nets par mois en plus pour 1,5 million de personnels des hôpitaux et des EHPAD.



Une aide-soignante gagne 228 euros nets en plus par mois après un an de carrière et 651 euros nets en plus par mois en fin de carrière.

- ✓ **Aides à domicile et services de soins infirmiers à domicile** : augmentation salariale historique à hauteur de 13% à 15% (selon l'ancienneté et le statut, cette augmentation de salaire peut atteindre 300 euros bruts par mois).
- ✓ **Agriculteurs** : 105 euros bruts en moyenne par mois en plus pour 208 000 retraites agricoles qui atteindront 1 035 euros nets par mois au moins ; généralisation du contrat écrit dans lequel les agriculteurs proposent leurs propres prix

/ Encadrement des promotions pour les produits alimentaires / Obligation faite aux distributeurs de revendre les produits alimentaires 10% plus cher que le prix d'achat (au-dessus du seuil de revente à perte).

Le groupe du Mouvement démocrate a réussi à protéger le pouvoir d'achat des agriculteurs retraités en évitant une hausse de leurs cotisations lors de l'harmonisation du barème des cotisations maladie.

✓ **Agents publics** : revalorisation de 120 euros nets pour les gardiens de la paix et revalorisation des agents de catégorie C au niveau du SMIC et bonification d'une durée d'un an d'ancienneté pour tous les agents C.

✓ **Mieux accompagner les familles**

✓ **Majoration de l'allocation scolaire 2020** de 100 euros par enfant.

✓ **Revalorisation du complément mode de garde** de 30%, soit l'équivalent d'un gain de pouvoir d'achat de 141 euros pour une personne gagnant 1800 euros nets par mois et élevant seule son enfant.

✓ **Instauration d'un congé maternité** indemnisé pour les travailleuses indépendantes de 38 jours supplémentaires.

Le groupe Mouvement démocrate a réussi à obtenir le versement de la prime de naissance avant la naissance ainsi que la préservation du quotient familial afin d'éviter une hausse d'impôts pour les familles.

✓ **Aider les plus vulnérables dans la vie de tous les jours**

✓ **Indemnité inflation** : 100 euros pour 38 millions de Français (dont les étudiants, les retraités, les demandeurs d'emploi) gagnant moins de 2000 euros nets par mois entre fin 2021 et début 2022.

✓ **Nouveau plafond à 903 euros par mois de l'allocation adulte handicapé (AAH) contre 810 euros en 2017**. Au 1er janvier 2022, les bénéficiaires de l'AAH dont le conjoint est rémunéré au SMIC pourront conserver l'AAH à taux plein : 120 000 bénéficiaires auront alors un gain moyen de 110 euros nets par mois.

✓ **Augmentation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** de 100 euros par mois pour un retraité vivant seul et de 155 euros par mois pour un couple.

✓ **Prestation de compensation de handicap (PCH)** : suppression de la limite d'âge pour la demander et en bénéficier et ouverture aux personnes en situation de handicap mental, cognitif ou avec un trouble du neuro-développement.

✓ **Congé proche aidant** : indemnisation de 58 euros nets par jour durant trois mois renouvelables pour permettre aux personnes qui accompagnent un proche handicapé ou âgé de concilier vie personnelle et professionnelle.

✓ **Prise en charge à 100%** des lunettes, des prothèses dentaires et auditives ainsi que les frais liés à la contraception dès le 1er janvier 2022 pour toutes les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans.



Une assurée qui payait ses lunettes de vue en moyenne 96 euros ou ses prothèses auditives en moyenne 850 euros après remboursement ou encore 572 euros pour un dentier en résine ne paie désormais plus rien.

✓ **Chèque énergie** de 150 euros qui a allégé la facture d'énergie de 5,5 millions de ménages modestes en 2020.

Le groupe du Mouvement démocrate est parvenu à ouvrir aux EHPAD, EHPA et USLD la qualité d'acceptants du chèque énergie afin de faire en sorte que les bénéficiaires de cette prestation puissent y avoir accès.

✓ **Mesures de soutien aux plus fragiles durant la crise sanitaire**

✓ **Aide de 150 euros pour les bénéficiaires des minimas sociaux** ajoutée à une aide de 100 euros par enfant.

✓ **Une aide jusqu'à 150 euros** au paiement du loyer/prêt immobilier pour les salariés les plus impactés par la crise.

✓ **Chômage partiel (activité partielle)** : près de 9 millions de travailleurs en ont bénéficié au plus fort de la crise.

✓ **Jeunes** : repas à 1 euro pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité / aide de 200 euros par mois pour les étudiants ayant perdu leur emploi/stage et les ultramarins restés en métropole / Garantie jeunes de 497 euros par mois pour les jeunes chômeurs / Aide de 150 euros par mois aux étudiants boursiers et non boursiers bénéficiaires de l'APL.

www.davidcorceiro.fr

01 34 17 05 69

david.corceiro@assemblee-nationale.fr

David CORCEIRO

**Député MoDem
du Val-d'Oise**

